



COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

63950 - SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Tél : 04.73.81.10.55

Site : www.saint-sauves-auvergne.fr

Courriel : mairiedesaint-sauves@wanadoo.fr

Liste des délibérations du Conseil municipal
prises en séance du 20 mars 2026

Présents : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Aurélie BALLET, Mickaël SAUVAT, Yannick-Sandra DERANGEON, Julien GUILLAUME, Laurence PERRIN, Anne LEYMARIE, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Excusé : Lucas AVEZ

Secrétaire de séance : Franck BURONFOSSE

N° de la délibération	Objet	Vote
DE_2026_008	Election du maire	Adoptée
DE_2026_009	Détermination du nombre d'adjoints	Adoptée
DE_2026_010	Election des adjoints	Adoptée

Affichée et publiée le 23/03/2026

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_008

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice : 15 Le vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Jacqueline BUROTTO, Maire.

Présents : 14

Votants : 14 **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Aurélie BALLET, Mickaël SAUVAT, Yannick-Sandra DERANGEON, Julien GUILLAUME, Laurence PERRIN, Anne LEYMARIE, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 3 **Excusé** : Lucas AVEZ

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Élection du maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-17 et L 2122-7,

Considérant que M. le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Jacqueline BUROTTO, la plus âgée des membres présents du Conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Yannick DERANGEON et M. Julien GUILLAUME.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a pris part au vote en déposant dans l'urne son enveloppe.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

063-216303974-DE_2026_008-DE

A G E D I

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11
f. Majorité absolue : 6

A obtenu : - M. Pierre BLANCHET : onze, 11 voix

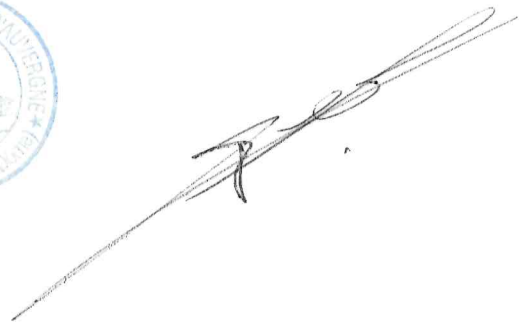
M. Pierre BLANCHET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 20 mars 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

063-216303974-DE_2026_008-DE

AGEDI

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice : 15 Le vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 14

Votants : 14 **Présents :** Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Aurélie BALLET, Mickaël SAUVAT, Yannick-Sandra DERANGEON, Julien GUILLAUME, Laurence PERRIN, Anne LEYMARIE, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT,

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0 **Excusé :** Lucas AVEZ

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

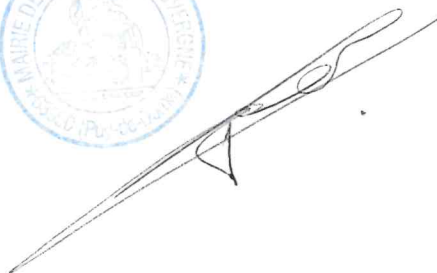
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 20 mars 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du
Puy-de-Dôme

DE_2026_010

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice : 15 Le vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

Présents : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Aurélie BALLET, Mickaël SAUVAT, Yannick-Sandra DERANGEON, Julien GUILLAUME, Laurence PERRIN, Anne LEYMARIE, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Excusé : Lucas AVEZ

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Election des adjoints

M. le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	: 2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	: 12
f. Majorité absolue	: 7

A obtenu : - Liste Julie MERELLE : douze, 12 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Julie MERELLE.

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de réception de l'AR: 23/03/2026
063-216303974-DE_2026_010-DE
A G E D I

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- Première adjointe : Julie MERELLE
- Deuxième adjoint : Franck BURONFOSSE
- Troisième adjointe : Béatrice LEPINE
- Quatrième adjoint : Jean-Marc PROERES-CHAZEAU

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 20 mars 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

